

DEPARTEMENT DE L'OISE



Arrondissement de BEAUVAIS

Tél : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

Canton de GRANDVILLIERS

E.Mail : mairie-st-germer@wanadoo.fr

<http://www.mairie-st-germer.fr/>

COMPTERENDU

COMPTERENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

✓ Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **désigne Madame Aurélie SAVREUX**, secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du **27 mai 2020**.

✓ Désignation des délégués de l'ADICO

Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de SAINT GERMER DE FLY ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil municipal / syndical ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **désigne** un délégué titulaire et un délégué suppléant :

*Premier représentant titulaire

Madame Valérie LEVASSEUR propose sa candidature pour être délégué titulaire auprès de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités).

Chaque Conseiller à l'appel de son nom a voté.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 19

Majorité absolue = 10

A Obtenu = 19

Madame Valérie LEVASSEUR ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé représentant titulaire auprès de l'ADICO

***Premier représentant suppléant**

Madame Elodie GUEULLE propose sa candidature pour être délégué titulaire auprès de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités).

Chaque Conseiller à l'appel de son nom a voté.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 19

Majorité absolue = 10

A Obtenu = 19

Madame Elodie GUEULLE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé représentant titulaire auprès de l'ADICO

✓ ADTO - Désignation d'un représentant – Annule et remplace la précédente délibération

La délibération prise le 27 mai dernier (n° 2020 – 36) n'étant pas suffisante, il convient de désigner à nouveau le représentant de l'ADTO.

Monsieur le Maire expose que la Collectivité est actionnaire de l'ADTO.

A ce titre, elle est représentée aux Assemblées Générales de l'ADTO (assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou mixtes).

Il convient donc de désigner le représentant de la Commune aux dites assemblées, ainsi qu'un suppléant.

En application de l'article 1524-5 du CGCY, les actionnaires non directement représentés au Conseil d'Administration de l'ADTO sont réunis en Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires et à l'autoriser le cas échéant à présenter sa candidature en qualité d'Administrateur.

Un suppléant au représentant à l'assemblée spéciale sera également à désigner, sachant que ce suppléant n'aura pas capacité, le cas échéant, à suppléer le titulaire dans la fonction d'Administrateur (les administrateurs n'ayant légalement pas de suppléant).

Ceci exposé, Monsieur le Maire propose :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✓ **désigne Monsieur Alain LEVASSEUR** pour représenter la Collectivité aux assemblées générales de l'ADTO et de le doter de tous les pouvoirs à cet effet.

Monsieur Dominique LOISEAU est désigné en qualité de suppléant, doté des mêmes pouvoirs.

✓ **désigne Monsieur Alain LEVASSEUR** pour représenter la Collectivité aux assemblées générales spéciales des actionnaires minoritaires avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, y compris celle d'Administrateur s'il est désigné par l'Assemblée spéciales.

Monsieur Dominique LOISEAU est désigné en qualité de suppléant pour représenter la Collectivité à l'Assemblée spéciale des actionnaires et est doté de la faculté d'accepter toute fonction, sachant qu'il ne sera pas suppléant de la fonction d'administrateur le cas échéant.

✓ **ADTO – Délégation**

Vu

✓ l'article r.2123-1 du Code des Commande Publique relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée,

✓ les articles L.2122-21-6 et L.2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **donne** délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal des marchés passé au titre de la délégation reçus, dans le respect des crédits ouverts au budget.

✓ **Formation des Commissions**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de la mise en place de commissions communales, notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **décide**, dans les conditions fixées par l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer des commissions et d'élire les membres du Conseil qui y siégeront (en ayant accepté leur mandat) comme ci-après :

COMMISSIONS	NOMS DES CONSEILLERS
CHAMBRE D'AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Maris-Sabine RENARD ↪ Patrick LEFEVERE
CHAMBRE DE COMMERCE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Denise AUBRY ↪ Valérie LEVASSEUR
CHAMBRE DES METIERS	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ Valérie LEVASSEUR
PERSONNEL COMMUNAL	↪ Monsieur Alain LEVASSEUR
BULLETIN MUNICIPAL	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Daniel VILLETTE ↪ Denise AUBRY ↪ Dominique LOISEAU ↪ Nicole ALEXIS ↪ Irénée CAMUS ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ Marie-Sabine RENARD ↪ David DELAPORTE ↪ Elodie GUEULLE ↪ Patrice AUBE ↪ Valérie LEVASSEUR
ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, FLEURISSEMENT ET ESPACES VERTS	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Daniel VILLETTE ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ Marie-Sabine RENARD ↪ Patrick LEFEVERE ↪ Xavier LAMBILLOTTE ↪ Raymond ROBERT
FETES ET CEREMONIES	↪ Tout le Conseil Municipal
FINANCES	↪ Tous le Conseil Municipal
JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Daniel VILLETTE ↪ Dominique LOISEAU ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ David DELAPORTE ↪ Aurélie SAVREUX ↪ Patrice AUBE
JURY DES MAISONS FLEURIES	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Daniel VILLETTE ↪ Denise AUBRY ↪ Bernard LEQUIN ↪ Maryline LEFEVERE-DAZIN ↪ Odile DHEILLY
RESEAUX SOCIAUX	↪ David DELAPORTE

SITE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Valérie LEVASSEUR
<u>COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Elu mais pas le Maire ni un adjoint ↪ Madame Nicole GODIN, déléguée de l'Administration ↪ Monsieur Jean-Marc DESCHAMPS, délégué du Tribunal ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ Marie-Sabine RENARD ↪ Sandrine TOLU
<u>SCOLAIRE RESTAURANT SCOLAIRE PERI-SCOLAIRE ACCUEIL DE LOISIRS</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Denise AUBRY ↪ Nicole ALEXIS ↪ Patrick LEFEVERE ↪ Patricia DA ROCHA ↪ Aurélie SAVREUX
<u>JOUETS DE NOEL</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ David DELAPORTE ↪ Corinne MAILLARD ↪ Elodie GUEULLE ↪ Aurélie SAVREUX
<u>PLUIH</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Daniel VILLETTE ↪ Denise AUBRY ↪ Dominique LOISEAU ↪ Nicole ALEXIS ↪ Irénée CAMUS
<u>LEG REDOUTE ROSIERE</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Dominique LOISEAU ↪ Nicole ALEXIS ↪ Irénée CAMUS ↪ Maryvonne LAVAULT
<u>TRAVAUX VOIRIE BATIMENTS COMMUNAUX ABBAYE</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Daniel VILLETTE ↪ Denise AUBRY ↪ Dominique LOISEAU ↪ Nicole ALEXIS ↪ Irénée CAMUS ↪ Marie-Sabine RENARD ↪ Patrick LEFEVERE ↪ Xavier LAMBILLOTTE ↪ Raymond ROBERT ↪ Patrice AUBE

✓ Noël de la Commune

Tous les ans la Commune organise un Noël pour tous les enfants (de la naissance au CM2) durant lequel :

*un jouet est offert à chaque enfant ; ce jouet ne doit pas excéder la somme de 10.00€,

* un goûter est également offert à chaque enfant ; il comprend un chocolat chaud, un pain au chocolat et un sachet de chocolats,

* un spectacle est offert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **valide** cette organisation et les montants.

✓ Vote du Budget Primitif 2020 – Régie de Transport

Monsieur le Maire vous présentera le Budget Primitif 2020 de la Régie de Transport comme suit :

► Fonctionnement

* dépenses :	29 400.00 €
* recettes :	29 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **vote le Budget Primitif 2020 – Régie de transport** ci-après :

REGIE TRANSPORT - FONCTIONNEMENT DEPENSES						
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	200,00	0,00	200,00
		60633	Fourniture de voirie	100,00	0,00	100,00
		6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	100,00
		61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	2 095,97	3 500,00
		6156	Maintenance	1 500,00	0,00	1 500,00
		6168	Autres	4 000,00	3 851,90	4 000,00
		6184	Versement à des organismes	0,00	0,00	0,00
TOTAL				9 400,00	5 947,87	9 400,00
012	Charges de Personnel	6215	Personnel	25 000,00	24 045,77	20 000,00
TOTAL				25 000,00	24 045,77	20 000,00
TOTAL DEPENSES				34 400,00	29 993,64	29 400,00
REGIE TRANSPORT - FONCTIONNEMENT RECETTES						
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	BP 2019	CA 2019	BP 2020
74	Dotations, subvention et participations	74741	Subvention - Commune	34 400,00	29 993,64	29 400,00
TOTAL				34 400,00	29 993,64	29 400,00
TOTAL RECETTES				34 400,00	29 993,64	29 400,00

✓ **Classes de Neige – 2020/2020**

Comme tous les ans, Monsieur Éric CANIVEZ, Directeur de l'Ecole Élémentaire organise un séjour au ski pour les élèves de sa classe.

Ce séjour se déroulera au mois de décembre et pour une durée de 11 jours.

L'effectif prévisionnel serait de 22 élèves : 14 enfants en classe de CM2 (dont 2 extérieurs) et 8 élèves en classe de CM1

Le coût total prévisionnel de ce projet s'élève à 14 080.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 325.00 € **par enfant Gérémarois, non redoublant et en classe de CM2.**

✓ **Cession de terrain entre la Commune de SAINT GERMER DE FLY et LE CLOS DE LA THEVE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

***accepte** l'achat d'une parcelle d'une surface de 91.22 m² **à titre gratuit** ; seuls les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune

***dit** qu'un accès piéton et véhicules restera à disposition de l'actuel propriétaire. uniquement dans la cas ou la Commune réalisera un parking.

✓ **Communauté de Communes du Pays de Bray – Avis sur la création d'une aire de Camping-Car et lieu**

La Communauté de Communes du Pays de Bray propose la création d'une aire de Camping-Car sur le territoire de notre Commune.

Il vous sera demandé ce soir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

***accepte** la création de cette aire sur le territoire de la Commune de SAINT GERMER DE FLY,

* **décide** comme lieu d'implantation pour cette aire, la parcelle située à côté du lotissement OPAC – Les Erables.

✓ COVID 19 – Loyers

Durant le confinement, Monsieur le Maire a décidé d'arrêter d'émettre les loyers d'avril et de mai à l'encontre des commerçants Gérémarois suivants :

- Le restaurant L'Escapade,
- L'Auto-Moto Ecole,
- L'Épicerie « Au petit Marché »,
- La Fleuriste « Un brin de Folie ».

Il a également décidé de ne pas faire de loyer en juin à :

- Le restaurant L'Escapade (non ouverture au 1er juin),
- La Fleuriste « Un brin de Folie » (changement de locataire).

Monsieur le Maire propose de continuer à ne pas émettre de loyer à l'encontre du restaurant l'Escapade et vous demande jusqu'à quand cela pourrait se faire.

De plus, compte tenu du changement de locataire pour le fleuriste, il propose, comme à chaque nouveau bail, de ne pas émettre les 1ers loyers et vous demande la durée de cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

***entérine** les choix de Monsieur le Maire quant aux loyers des commerçants Gérémarois durant le confinement

***décide** de ne pas émettre de loyer pour le restaurant l'Escapade jusqu'en juin 2020, le 1er loyer interviendra donc en juillet 2020

***décide** de ne pas émettre de loyer pour le fleuriste jusqu'en août ; le 1er loyer interviendra donc en septembre 2020

✓ Questions diverses

↳ Personnel Communal

Pour Information pour les élus :

Prénom	Nom	Services
BINET	Sandrine	Restaurant Scolaire Élémentaire et entretien des locaux
BECTARTE	Yoann	Services Techniques
BIARD	Danièle	Entretien des locaux
DABEK	Laurent	Services Techniques
DA ROCHA	Marion	Ecole Maternelle
DE CASTRO	Stéphanie	Animation et entretien des locaux
DELAPORTE	Angéline	Ecole Maternelle
FOURNIER	Cathy	Bus Restaurant Scolaire Maternelle et entretien des locaux
FOURNIER	Philippe	Services Techniques
GODIN	Guillaume	Bibliothèque et Poste
GUERIN	Morgane	Ecole Maternelle
LENOIS	Jean-Louis	Services Techniques
LEROY	Nadine	Restaurant Scolaire Élémentaire et entretien des locaux
LIMERMONT	Roselyne	Entretien des locaux
LOCATELLI	Virginie	Secrétariat
MAHEU	Delphine	Bus Restaurant Scolaire Maternelle
MAUDUIT	Magalie	Secrétariat
MICHEL	Danièle	Restaurant Scolaire Élémentaire

Prénom	Nom	Services
		et entretien des locaux
MERCIER	Sophie	Secrétariat
MEUNIER	Mélanie	Ecole Maternelle
PORQUIER	Dimitri	Services Techniques
SAILLY	Didier	Services Techniques
TOURNANT	Stéphanie	Restaurant Scolaire Elémentaire et entretien des locaux

Réunions

COMMISSION DES FINANCES : Mercredi 1^{er} juillet 2020 à 19h00 à la salle socioculturelle

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 20 juillet 2020 à 18h00 à la salle socioculturelle

Manifestations

Il convient de prendre des décisions concernant les manifestations 2020 (fête, brocante, CCAS, Noël des enfants...)

Les élus penchent plus vers une année blanche mais préfèrent attendre les dernières prescriptions du Gouvernement qui auront lieu mi-juillet.

Cendriers

Les élus ne souhaitent pas installer des cendriers un peu partout sur le territoire de la Commune ; un courrier devra être envoyé aux commerçants de la Commune pour leur demander de mettre des cendriers devant leurs locaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
LEVASSEUR Alain